

le 17 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 V. 22 Vœu relatif à la formation du personnel des bibliothèques de la Ville de Paris à l'éducation à l'image.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la première pratique culturelle des jeunes est celle de l'image : cinéma, photographie, télévision, jeux vidéo, Internet ;

Considérant selon l'Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers qu'en 2013, les 13-24 ans voient le nombre de leurs contacts sur une journée avec Internet augmenter de 36% par rapport à 2009 ;

Considérant que ces changements de pratiques de consommation culturelles doivent s'accompagner d'une pédagogie spécifique relative à la compréhension critique de l'interprétation de l'image et de son inscription dans le respect de la personne humaine et des Droits de l'Homme ;

Considérant l'actualité récente mettant en lumière la prolifération d'images, de films et de sites internet dangereux appelant à la haine de l'Autre et la mise cause du « Vivre ensemble » ;

Considérant l'urgence dans ce contexte à favoriser une appréhension et une maîtrise des images, et notamment des films de fiction et de documentaires, ainsi que des médias ;

Considérant que L'Etat, en lien avec la mairie de Paris, élabore et met en œuvre différents programmes de sensibilisation et d'initiation au cinéma, à l'audiovisuel et aux médias à destination des jeunes en milieu scolaire (Ecole et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma) et hors temps scolaire (Passeurs d'images) pour permettre aux jeunes de devenir des spectateurs critiques et de les ouvrir à d'autres imaginaires ;

Considérant les initiatives d'organismes tels que les dispositifs d'éducation à l'image du CNC ou l'éducation aux médias à destination des enseignants par le Clémi (Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information) ;

Considérant que les 58 bibliothèques de prêt de la Ville de Paris, compte tenu de leur maillage territorial, peuvent jouer un rôle essentiel dans cette éducation critique ;

Sur proposition de Mme Fadila MEHAL et des élus du groupe UDI-MoDem,

Demandent :

Que la Ville de Paris mette en place un partenariat avec des organismes disposant d'un dispositif de formation à l'éducation à l'image, à destination notamment des enseignants, afin d'en faire bénéficier, sur la base du volontariat, le personnel des bibliothèques de la Ville de Paris.

Que les bibliothèques intensifient des actions d'éducation à l'image menées auprès de leur public jeunesse.